



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01
e-mail : contact@sied70.fr

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°B 4872

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Extension de l'installation communale d'éclairage public pour le futur giratoire projeté RD5/rue de Noirfond

Département : HAUTE-SAONE

Commune : RIOZ

Maître d'ouvrage du projet : Commune de RIOZ

Maître d'œuvre du projet : SIED 70

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :
- la voirie communale :
- le domaine privé :

Numéro(s)¹

RD n°5
 Rue de Noirfond

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- Direction Départementale des Territoires
- Commune de RIOZ
- D.S.T.T. UT70 VESOUL
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- FRANCE TELECOM

Fait à Vaivre-et-Montoille le
Pour le SIED 70

NOTICE DE PRESENTATION

Commune de RIOZ

B 4872 - Extension de l'installation communale d'éclairage public pour le futur giratoire projeté
RD5/rue de Noirfond

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de Commune, de type urbaine, se situe à environ 22 km au Sud de Vesoul.
La zone des travaux se situe aux croisement de la route départementale n° 5 et de la rue de Noirfond pour la création d'un giratoire.

La commune de RIOZ ne présente aucune caractéristique particulière au titre de la législation sur les sites et monuments historiques.

2) Justifications des travaux

Les travaux pourront consister en :

- une extension souterraine de l'installation communale d'éclairage public longue d'environ 235 mètres dans un fourreau posé par le conseil général de la Haute-Saône dans le cadre des travaux d'aménagement du giratoire ;
- la fourniture, la pose et le raccordement au réseau projeté de 6 ensembles d'éclairage public thermolaqués, de forme identique à ceux existant à proximité, composés chacun de :
 - un mât droit cylindro conique en acier galvanisé brut de hauteur 9m avec crosse simple de saillie 1.5m et porte de visite surélevée à 2m de la semelle du mât avec serrure spécifique ;
 - un luminaire de classe II teinte bleue Azura équipé d'une lampe à vapeur de sodium haute pression 100W avec abaisseur de puissance électronique autonome 100W/70W.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment la norme UTE C17-200 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les installations d'éclairage public et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).